Contrat de sous-traitance (annexe descriptive)

Plan Blanc Pro — Learning Experience

Conclu en application de l'article 28 du règlement général sur la protection des données, entre l'établissement de santé, responsable de traitement, et Learning Experience, sous-traitant.

Ce texte constitue l'annexe descriptive à joindre aux clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne le 4 juin 2021 pour les relations entre responsable de traitement et sous-traitant.

Objet, nature et finalité du traitement

Hébergement et mise à disposition d'une plateforme permettant à l'établissement d'élaborer, de maintenir, de faire relire et d'exporter son plan blanc, ainsi que de reprendre le contenu d'un plan blanc existant qu'il dépose.

Durée

La durée de l'abonnement, augmentée de trente jours pour la restitution et la suppression.

Catégories de données

- Données d'identification des utilisateurs : nom, prénom, adresse électronique professionnelle, fonction, rôle dans l'outil.
- Données de l'annuaire de crise : nom, fonction, téléphone professionnel, appartenance à un service, qualité de titulaire ou de suppléant.
- Contenu documentaire : textes, tableaux capacitaires, procédures, fiches de mission, documents importés par l'établissement.
- Données de connexion et journal d'audit.

Aucune donnée relative à un patient n'est traitée. Aucune donnée relevant de l'article 9 du règlement n'est collectée.

Catégories de personnes concernées

Professionnels de l'établissement disposant d'un accès à la plateforme, et professionnels mentionnés dans l'annuaire de crise ou dans les fiches de mission.

Instructions

Learning Experience ne traite les données que sur instruction documentée de l'établissement, y compris pour les transferts. Elle informe l'établissement si une instruction lui paraît contraire à la réglementation applicable.

Confidentialité

Les personnes autorisées à traiter les données sont soumises à une obligation de confidentialité.

Mesures de sécurité

- Cloisonnement de chaque espace d'établissement au niveau de la base de données, empêchant tout accès croisé entre établissements.
- Chiffrement des échanges en transit et des données au repos.

- Mots de passe stockés sous forme d'empreinte et vérifiés contre les bases publiques de mots de passe compromis.
- Gestion des droits par rôle : administrateur, éditeur, lecteur.
- Journal d'audit des actions significatives, conservé vingt-quatre mois.
- Sauvegardes régulières de la base de données.

Sous-traitants ultérieurs

L'établissement autorise le recours aux sous-traitants ultérieurs énumérés dans la politique de confidentialité, laquelle en tient la liste à jour. Learning Experience informe l'établissement de tout changement envisagé, celui-ci disposant d'un délai pour émettre des objections.

Assistance et droits des personnes

Learning Experience assiste l'établissement dans la réponse aux demandes d'exercice de droits, dans la réalisation d'analyses d'impact et dans la notification des violations de données, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont elle dispose.

Violation de données

Learning Experience notifie à l'établissement toute violation de données à caractère personnel dans les quarante-huit heures suivant sa connaissance, en lui communiquant les éléments nécessaires à sa propre notification à l'autorité de contrôle.

Sort des données en fin de contrat

L'établissement peut exporter l'intégralité de ses contenus depuis la plateforme pendant toute la durée de la prestation. Au terme de celle-ci, les données sont conservées douze mois afin de permettre une reprise, puis supprimées, sauf obligation légale de conservation. L'établissement peut à tout moment demander leur restitution ou leur suppression anticipée, à laquelle il est procédé sous trente jours. Une attestation de suppression est délivrée sur demande.

Audit

Learning Experience met à disposition de l'établissement les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations du présent article et permet la réalisation d'audits, y compris d'inspections, par l'établissement ou un auditeur qu'il mandate, dans des conditions convenues entre les parties.

Registre

Learning Experience tient un registre des catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de l'établissement.